Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Compétence EPCI/commune

Par krystel

Bonjour,
Voici l'exposé du problème :
La commune où je résidence est membre d'une communauté de communes. Cette dernière a voté un pacte fiscal et financier en début d'année 2017, adopté à l'unanimité sauf une voix (celle de ma commune).
Préalablement, le conseil municipal de ma commune avait validé le % lui revenant dans l'impôt foncier.
Ces deux décisions impacte maintenant ma taxe foncière :
-le vote du pacte fiscal par l'EPCI a entrainé le basculement de 12 % de part communale de la TF vers l'intercommunalité.
-toutes les communes ont supprimé ces 12 % de la quote-part communale de la TF, SAUF ma commune, considérant que le conseil municipal avait voté le budget avant le vote du pacte fiscal et puisqu'elle s'était opposé à ce pacte, il ne pouvait s'appliquer.
Concrètement, en moyenne, chaque propriétaire de ma commune subi une hausse de 200 ?.

Je souhaiterai donc savoir qui de la commune ou de l'EPCI est en tord, textes à l'appui.
Comment faire pression, ensuite, soit sur la commune soit sur l'EPCI pour obtenir remboursement, et éviter la même majoration l'année prochaine.

Merci de vos avis éclairés.
Cordialement,
Krystel